Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_038-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-038

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 25

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Aide à l'immobilier d'entreprise EURL ABGRALL à Taulé

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 13 " Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : Marion Picart

L'entreprise ABGRALL carrelage a été créée en 1986 par M. Daniel ABGRALL à son domicile, au lieu-dit le Merdy, à Taulé. Son fils, Maxime ABGRALL a repris la gérance en 2019 avec une équipe de 4 salariés et 1 apprenti. Aujourd'hui, la structure emploie 9 salariés et 1 apprenti, avec 3 recrutements prévus à court terme. Afin de poursuivre le développement et améliorer les conditions de travail de son équipe (bureaux, salle de pause, toilettes, salle de réunion, stockage), la construction d'un nouveau bâtiment sur la zone des Ajoncs à Taulé est devenue nécessaire. Cette opération, permettra de faire évoluer la surface de 195 m² à 374 m².

La SARL ABGRALL sollicite une aide financière de Morlaix Communauté pour réaliser ce projet dont le détail est présenté ci-après :

Plan de financement prévisionnel (en € HT)			
Coût prévisionnel de l'opération		**Financement prévisionnel**	
Dépenses éligibles :		Emprunt	364 671
- Travaux immobiliers (construction d'un bâtiment)	350 942	**Aide à l'immobilier d'entreprise Morlaix Communauté** *	20 000
Dépenses inéligibles :		Bonification :	
- terrain	39 696	- 2 emplois supplémentaires	10 000
- auto-construction (revêtements des sols)	14 033	- construction durable	10 000
	53 729		40 000
Total HT	**404 671 €**	**Total HT**	**404 671 €**

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier tourisme 2021-2024*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_038-DE

RAISON SOCIALE	**EURL ABGRALL**
Forme juridique	EURL
Date de création	18/12/2019
Adresse	Lieu-dit Le Merdy à Taulé (29670)
Nom de l'interlocuteur	Maxime ABGRALL
Type de projet	Transfert et Développement
Activité	BTP – Travaux de revêtement des sols et des murs
Dernier effectif ETP hors gérant(s)	6
Répartition CA en % (entreprise/collectivité/particuliers)	60 / 15 / 25
Catégorie d'entreprise (CE du 06/05/2003)	Très Petite Entreprise
Libellé du projet	Construction d'un bâtiment d'environ 380 m²
Lieu du projet	14 ZAE Les Ajoncs – Ker ar Big à Taulé (29670)
Travaux portés par	SCI A2M à Taulé (29670)
Montant prévisionnel total du projet	404 671 €
Montant prévisionnel subventionnable	350 942 €
Dispositif d'aide	Aide à l'immobilier d'entreprise
Taux d'intervention	20 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée * (plafonnée à 20 000 € hors bonification)	350 942 € x 20 % = 70 188,40 € plafonnés à **20 000 €**
Création d'emploi(s) * sous 3 ans	1 emploi (minima suivant le dispositif)
Bonification(s) éventuelle(s) sous 3 ans : - si création d'emploi(s) supplémentaire(s) - si construction durable	- 2 emplois supplémentaires selon le prévisionnel soit une bonification de **5 000 € x 2 = 10 000 €** sur présentation des justificatifs - **10 000 €** sur présentation d'une note de l'agence Heol
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE L'AIDE (plafonnée à 50 000 €)	20 000 € + 10 000 € + 10 000 € = 40 000 € Soit une aide prévisionnelle de **40 000 €**
Type d'emploi(s) ETP/CDI	2 ouvriers carreleur et 1 administratif
Début prévisionnel des travaux	Décembre 2025
Fin prévisionnelle des travaux	Fin 2026

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier d'entreprise 2021-2024*

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D24-233 du 16 décembre 2024 approuvant la révision des règles d'attribution des nouveaux dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise et tourisme pour la période 2025-2028,

Vu le régime cadre exempté n° SA.111668 relatif aux aides à finalité régionales (AFR) pour la période 2024-2026,

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 « Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 13 « Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques », Action 13.3 « Créer des conditions favorables à l'accueil de ces nouveaux travailleurs et entreprises et les promouvoir »,

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, Gestionnaire REL_ENTR, fonction 61, nature 2324, 23IMMOENTR, ECO pour les aides à l'immobilier d'entreprise ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_038-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la EURL ABGRALL dans le cadre de son transfert sur la ZAE des Ajoncs à Taulé, par le biais d'un versement à la SCI A2M qui porte les travaux, pour un montant de 40 000 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ